

DOSSIER DE CANDIDATURE

Pôle Espoirs Masculin Strasbourg

« Journée d'information et de test» mercredi 29 avril 2020

Conseiller Technique et Sportif responsable :

Monsieur BELMADI Slimane 06.66.41.33.75.





Ligue Régionale du Grand Est de volley-ball, Maison Régionale des Sports, 13 rue Jean Moulin, CS 70001, 54510 TOMBLAINE

Tél: 03 83 18 87 22, e-mail: fmoiny.lgevolley@gmail.com

Pour avoir plus d'informations - e-mail: slimanebelmadi@yahoo.fr



OBJECTIF

- Permettre à de jeunes volleyeurs de poursuivre des <u>études normales</u> tout en s'entraînant quotidiennement voire bi quotidiennement.
- ➤ L'objectif est de réussir à la fois ses études et sa vie sportive mais la priorité est toujours donnée à la réussite scolaire quels que soient les mérites sportifs.

SCOLARITE



Accueil en internat au:

C.R.EP.S.

4 allée Sommerhorf 67200 Strasbourg Tél: 03.88.10.47.67

Accueil en classe de Troisième, Seconde, Première et Terminale.

➤ Préparation au baccalauréat général ainsi qu'aux filières professionnelles.

Accueil possible dans l'un des établissements suivants :

- Lycée et Collège Louis PASTEUR 24 rue Humann 67000 Strasbourg.
 - Tél: 03.88.15.70.60
- Lycée Professionnel OBERLIN 4 rue Académie 67000 Strasbourg.
 Tél. 03.88.21.22.30
- *Collège Louis Pasteur* Allé Colette Besson 67100 Strasbourg. Tél : 03.88.40.99.40
- **Lycée Couffignal** 11 rue de la Fédération 67100 Strasbourg Tél : 03.88.40.52.52

ACTIVITES

6 à 7 entraînements par semaine.

SPORTIVES

Activité en club obligatoire le week-end. Surveillance médicale de l'entraînement.

CONDITIONS

- ⇒ Etre retenu après les épreuves sportives de sélection
- ⇒ Etre apte médicalement
- ⇒ Avoir un dossier scolaire satisfaisant

VOULOIR REUSSIR

INFORMATIONS RENSEIGNEMENTS

POLE ESPOIRS VOLLEY MASCULIN:

Slimane BELMADI Tél: 06 66 41 33 75

e-mail: slimanebelmadi@yahoo.fr



RENSEIGNEMENTS ET INSTRUCTIONS COMPLEMENTAIRES

Le C.R.E.P.S. de Strasbourg est situé à la sortie de Strasbourg, dans le quartier Koenigshoffen.

L'établissement accueille près de 380 sportifs dont 80 internes.

Pour l'arrivée au CREPS:

→ En train: (20 min en moyenne)



* de la gare centrale de Strasbourg, prendre le bus n°2, en direction de *Illkirch Graffenstaden Campus d'Illkirch*, jusqu'à l'arrêt « Nid de cigognes ».

- Poursuivre à pied la route de Shirmeck dans le sens du trajet du bus puis suivre les panneaux C.R.E.P.S.

→ par la route :



* de l'autoroute A35 ou A4, sortie Elsau – montagne verte, puis direction montagne verte systématiquement. Passez par-dessus la rivière de l'Ill. Continuer à gauche sur la D392 « route de shirmeck ». Suivre panneaux C.R.E.P.S sur la droite.

ETUDES

Les élèves du *Pôle Espoirs* sont regroupés dans le même établissement si les filières le permettent.

Dans la mesure du possible, ils le sont aussi dans les mêmes classes compte tenu des niveaux (2^{nde}, 1^{ère}...), des options choisies et des langues étudiées. Ils assistent aux cours inscrits à l'emploi du temps de leur classe.

Depuis maintenant 2005, nous sommes à 100% de réussite au Bac sur la filière générale.

TRANSPORT

Le Creps mettra a disposition de chaque jeune un VEL'HOP (abonnement Creps)

Il est possible d'utiliser les transports en commun (direct) en parallèle. Les passages se font en fréquence élevée.

AMENAGEMENT SCOLAIRE

Des aménagements d'horaires sont mis en place :

- Pas de cours le mardi de 8h à 10h.
- Pas de cours le jeudi de 8h à 10h.
- Fin des cours à 16h30 au plus tard tous les soirs.
- Pas de cours le mercredi après-midi et le samedi matin.

L'EPS est globalisée sur deux fois une semaine en 2nde.

SOUTIEN

Des cours de soutien (avec les professeurs du lycée) peuvent être mis en place lorsque cela s'avère nécessaire le mercredi de 13h30 à 15h30. Possibilité sur d'autres créneaux après étude au cas par cas. Des études surveillées et une aide aux devoirs ont lieu le lundi soir à l'internat de 20h30 à 21h30. Et le mercredi de 16h à 17h.

AIDE FINANCIERE

Une bourse scolaire peut être demandée auprès de l'Inspection Académique, ceci dans les mêmes conditions que pour une scolarité normale.

L'entrée d'un jeune en Pôle Espoirs implique que celui-ci sera identifié sur la liste des Sportifs de Haut Niveau du Ministère des Sports en tant qu' « Espoirs », « collectif National » ou « Relève ».

Cela peut impliquer l'accès à des aides financières auprès des collectivités territoriales tels que la mairie, le Département (conseil général) et la Région (conseil régional). Chaque entité a ses propres choix de



politiques sportives, qui sont toutes différentes d'un endroit à un autre. Les démarches sont à faire par les familles.

Le responsable de la structure peut fournir des attestions pour garantir la présence des joueurs dans la structure, ainsi que son statut de SHN (via la DRJSCS).

Le club d'origine peut aussi participer au financement du jeune joueur (au travers par exemple du CNDS dans l'intitulé « promotion de l'athlète »). Se renseigner auprès du club.

Il est aussi possible de bénéficier dans certains cas d'une aide financière fédérale. A voir avec le responsable de la Détection Nationale masculine.

HEBERGEMENT

Deux options sont éventuellement possibles pour les sportifs. Cela même s'il est préférable qu'ils soient tous au même endroit. Que ce soit pour des raisons d'intégration, de collectif, de facilité de déplacement en groupe, etc...

En internat au sein du C.RE.P.S.

Le coût annuel du 01.01.2020 au 31.12.2021 est de **4825** € (paiement mensuel à la Ligue Grand Est de Volley-ball)

L'internat est ouvert le week-end. Il se compose de chambres de deux lits. Sans une discipline librement consentie, la vie de tous les jours serait difficile. Aussi musique et bruits intempestifs sont réglementés. La surveillance et la sécurité sont assurées par des conseillers de séjour.

En extérieur (en famille, chez un correspondant).

Le coût annuel du 01.01.2020 au 31.12.2021 est de **585** € (paiement mensuel à la Ligue Grand Est de Volley-ball)

Chaque élève doit choisir le régime le plus adapté à sa situation afin d'éviter toute fatigue et toute perte de temps excessives.

SPORT

Les élèves du Pôle espoirs doivent être licenciés à la FFVB. Une licence UNSS peut être prise en complément pour participer à une compétition relevant du sport scolaire si nécessaire.

Une participation financière au fonctionnement annuel du pôle Espoirs est demandée à la rentrée pour couvrir les frais de fonctionnement (licences UNSS, déplacements championnat, soins préventifs...). Cette participation dépend du statut d'hébergement du sportif : de 50 € et de 250 € selon si le sportif est interne au CREPS ou externe.

Des facilités de paiement peuvent être consenties. A voir avec le président de la ligue GEVB.

Le chèque doit être libellé à l'ordre de : *Ligue Grand Est de volley-ball*. Il doit être envoyé à la ligue (envoi postal) dès réception du courrier de confirmation de l'acceptation du dossier d'entrée au pôle.

SELECTIONS

Tout élève du *Pôle espoirs* est tenu de participer aux sélections fédérales départementales, régionales ou nationales pour lesquelles il est convoqué.



ENTRAINEMENTS

Les horaires d'entraînement au sein du Pôle sont les suivants :

Lundi 17h/20h00

Mardi 7h45/9H15 17h/18h30 et 19h30/21h (ou match)

Mercredi 17h00/20h00 Jeudi 7h45/9h15 17h30/20h30

La charge d'entraînement est progressive, personnalisée et adaptée selon l'âge, le niveau de pratique et le travail scolaire.

Le vendredi après midi, les joueurs sont remis à la disposition de leur club.

COMPETITIONS

La mission du *Pôle Espoirs* n'est pas de former une équipe d'établissement mais d'alimenter les filières du haut niveau; néanmoins la compétition reste essentielle à la formation du joueur comme séquence d'évaluation individuelle.

> Compétition annuelle :

- un championnat prénational (Grand Est). Les matchs se déroulent en alternance à domicile et à l'extérieur en semaine (en priorité le mardi soir).
- la coupe du Bas-Rhin.

> Compétitions ponctuelles :

- un interpole du nord (comprenant les pôles de Chatenay-Malabry, Wattignies, Dinard et Strasbourg) est organisé généralement en décembre.
- un interpole national (comprenant les 8 pôles Espoirs) est organisé en avril à Vichy.
- un championnat du Monde ISF possible toutes les années (deux tours de qualifications)

SUIVI MEDICAL

Le suivi médical se fait au C.R.E.P.S., au sein du service médical.

Tous les élèves bénéficient d'un suivi médical longitudinal obligatoire tout au long de l'année avec :

- la présence d'une infirmière,
- la présence de médecins du sport,
- la possibilité de s'entretenir avec une diététicienne,
- la possibilité de s'entretenir avec une psychologue,
- la présence de plusieurs kinésithérapeutes.

RECRUTEMENT

Le recrutement est axé sur les garçons nés entre 2003 et 2006.

Une candidature d'un garçon né en dehors de ces années peut être néanmoins présentée et retenue.

Le candidat et sa famille doivent considérer qu'une candidature revêt toujours un caractère volontaire et qu'à ce titre, dès la seconde, <u>les horaires de fonctionnement du pôle Espoirs constituent</u> une véritable option. Le choix d'autres options ne peut empiéter sur les horaires de la structure.

Dans le cas ou un élève ne respecterait pas le contrat moral qui le lie au pôle (hygiène de vie, rigueur, travail scolaire,...), il sera mis fin immédiatement à sa participation aux activités de la structure.

A la fin de chaque année scolaire, <u>le maintien dans le Pôle Espoirs est réétudié en fonction des résultats scolaires, des progrès sportifs, de l'investissement et des motivations de chacun</u>. En cas de non maintien, toutes les questions administratives concernant la poursuite des études dans un autre établissement sont traitées dans le sens de l'intérêt de l'élève.



CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Pôle espoirs Masculins VOLLEY BALL

CREPS de Strasbourg



<u>Tout dossier de candidature doit être accompagné</u>:

- D'une <u>lettre manuscrite</u> du candidat exposant les motivations de la demande de candidature. Ces motivations seront appréciées par la Commission d'Admission.
- 2 Des documents régulièrement remplis et signés :
 - Demande de candidature au Pôle espoirs volley-ball avec photo agrafé.
 - Les diverses attestations d'autorisation signées par les deux parents.
 - Fiche de Renseignements Sportifs du club où le candidat est licencié.
 - Fiche de Renseignement de l'établissement scolaire d'origine avec notamment l'appréciation du chef d'établissement d'origine ou du professeur principal.
- 3 Des *photocopies des bulletins de l'année scolaire* en cours et des bulletins de l'année scolaire précédente.
- **4** *2 enveloppes* portant l'adresse de la famille et 2 timbres.
- **5** <u>Le bulletin du 3^{ème} trimestre devra être transmis au CREPS (service Haut Niveau) dès</u> la tenue du conseil de classe du 3^{ème} trimestre.

Le dossier est à envoyer <u>ou</u> à déposer au Creps de Strasbourg (4 Allée de Sommerhof, 67200 Strasbourg) à l'attention de :

Slimane BELMADI <u>avant le 9 avril 2020.</u> Précisez « pli confidentiel »

Les épreuves sélectives spécifiques au volley-ball auront lieu le <u>mercredi 29 avril 2020</u> de 9h30 à 16h00 au gymnase du CREPS. Se présenter le jour même. Pour ceux qui ont déjà présenté le pôle, ne venir qu'à partir de 11h.

Réserver en avance son repas auprès du responsable et prévoir de l'argent pour à a cafétéria du Creps.

La commission d'admission, se prononcera très rapidement, et elle est composée :

- ⇒ du responsable technique du pôle Espoirs de volley-ball.
- ⇒ du Proviseur, ou son représentant, des établissements scolaires concernés.
- ⇒ du président de la Ligue Grand Est de Volley-ball.

L'admission définitive ne sera validée qu'après la réception et l'étude du bulletin scolaire du 3^{ème} trimestre.



DEMANDE DE CANDIDATURE au Pôle Espoirs VOLLEY-BALL

PRESENTEE PAR :					
NOM :Pi	énom :	Taille:		心室	
Date de naissance : Li	eu :	Département	·		
Parents (ou représentant légal) : M. Mme				((6)	
Adresse :					
Code Postal : Ville :			Tél. sportif :		
Père : Profession :	Гél. port. :	e-mail :			
Mère : Profession :	Tél. port. :	e-mail :			
E-mail du sportif :					
SITUATION SCOLAIRE EN 2019	- 2020				
Nom de l'établissement :	Téléphone :				
Adresse :					
Classe suivie:	Langues vivantes 1:		2:		
Redoublement de cette classe :	Dui Non			(1)	
Une option ou enseignement de déte	rmination:				
DOIT RENTRER EN SEPTEMBRE	E 2020				
Filière générale : Dans la classe de : Pour les Premières : Choix des options : D SVT - Math — Physique Math — SES — Histoire Géographie					
☐ Anglais – SES – Histoire Géographie Langues vivantes demandées : 1 : 2 :					
Filière professionnelle : Dans la classe de :	<u>-</u>				
Langues vivantes demandées : 1 :	2 :				
Régime demandé : In	ternat De	emi-pension	Externat	(1)	
(1) Barrer les mentions inutiles					
	Photo d'identité	Date et signat	cure des parents :		
	à agrafer				
		Signature de l	'élève :		

DEMANDE DE CANDIDATURE au Pôle Espoirs VOLLEY-BALL



RENSEIGNEMENTS SPORTIFS DU CLUB

NOM :		Prénom :					
Date de naissance :		Taille : Poids :					
Droitier/Gaucher:		Poste de j					
Poste de jeu désiré pour l'aveni	r :	Num	néro de Licence :				
CLUB DE VOLLEY-BALL :			. LIGUE :				
- Participation à un championnat :	« minime »		Départemental senior	. 🗆			
· ·	« cadet »		Régional senior				
	« junior »		National senior				
- Nombre d'entraînements hebdom	nadaires :						
- Nombre d'années de pratique en	club :						
- A quels stages ou sélections ave	z-vous participé?						
- Résultats des tests fédéraux : Ha	uteur touchée ave	c élan	Hauteur touchée sans éla	an			
CADRE RESERVE A L'ENTRAINI							
NOM :	Prénom :		Téléphone :				
Mail:							
Avis sur la candidature :							
		signatı	Iro :				
		Signate					
AUTRES DISCIPLINES SPORTIV	ES PRATIQUEFS						
De à	Discipline :						
De à	Discipline :						
De à	Discipline :						
ש∟ a a	יייייום iscipiine :						

DEMANDE DE CANDIDATURE au Pôle Espoirs VOLLEY-BALL

RENSEIGNEMENTS
DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE D'ORIGINE



NOM :	. Prénor	m :				Classe :	
Participation au sport scolaire:							
Nom de l'établissement :							
Adresse:							
Participez-vous à :							
- l'A.S. volley-ball :	oui			non			
- l'A.S. autre(s) spécialité(s)	oui			non			
Si oui, lesquelles :							
Avez-vous obtenu des titres en sport scolai	ire ?						
Appartenez-vous à une section sportive vo	lley-ball ?	·	oui		non	☐ Laquelle?	
Cadre réservé au professeur d'EPS (ou resp	onsa	ble d	e la s	ection	sportive):	
Nom:Prénom:	Tél	éphor	ne :		. Mail	· · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Avis sur la candidature :							
			Sig	nature	:		
Cadre réservé au chef d'établisseme	nt ou au	ı prof	esse	ur pr	incipal	(e):	
L'élève est-il susceptible de réussir une bonne scolarité dans l'orientation demandée ?							
·							
			Nor		ا کانامیا		
			INOI	ıı et qı	ualité :		
			Cad	chet et	signatu	ıre :	





www.ffvb.org

Autorisation de l'utilisation de l'image Individuelle pour des opérations de communication et de promotion en : Beach-volley / Volley-ball

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné, Madame, Mademoiselle, Monsieur,	(1)
, représentant	légal de
autorise par la présente, pour la saison 2020-2021, la FFVB à util	iser son
nom, son image, et tout élément de sa personnalité (voix, silhoue	tte, etc.)
pour des opérations techniques, commerciales, et/ou promotion	nelle de
la FFVB.	

Fait à:

Le:

(1) Barrer les mentions inutiles

Signature:







DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Pour la saison 2020/2021

Je soussigné (e)	autorise
	nal, responsable du pôle Espoirs masculin de Volley-ball uer une intervention chirurgicale sur mon enfant Prénom :
en cas d'urgence.	
Numéro de Sécurité Sociale des parents : /	/////
Les coordonnées du médecin traitant familial	(s'il y en a un) sont les suivantes :
Nom : Téléphone :	Prénom:
Observation particulière important en vue d'un	ne intervention :
Fait à:	
Le:	
Signature du père (1):	Signature de la mère (1) :
Nom	Nom
(1)	



LUTTE CONTRE LE DOPAGE

AUTORISATION DE PRELEVEMENT SANGUIN 2020/2021

Prenant connaissance des textes suivants :

Extrait du code du sport, article R 232-52 : La personne chargée du contrôle vérifie, par tout moyen, l'identité du sportif contrôlé. (...) Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

Extrait du code du sport, Article L232-17 : Se soustraire, tenter de se soustraire ou refuser de se soumettre aux contrôles prévus aux articles L. 232-12 à L. 232-16, ou de se conformer à leurs modalités, est passible des sanctions administratives prévues par les articles L. 232-21 à L. 232-23.

Je soussigné (Père, mère, responsable légal ¹ du mineu	r) :			
Demeurant (adresse complète) :				
Téléphone :				
Nom et prénom de l'Athlète :				
Licencié(e) à la FFVB (numéro et club):				
Autorise(nt), dans le cadre du programme de lutte contre le dopage, les médecins « Agent de Contrôle du Dopage » à contrôler l'enfant ci-dessus grâce aux moyens de dépistage en vigueur y compris par voie de prélèvement sanguin. Sauf dénonciation par lettre recommandée adressée à la FF volley, cette autorisation est valable jusqu'à la majorité de l'enfant.				
Fait à :	Le:			
Signature(s) précédée(s) de la mention « lu et approuv Le père, la mère, le représentant légal ¹	'é » L'Athlète			

(1) Rayez les mentions inutiles.

